



Immeuble "33 Street"
33 route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER
Téléphone : 04 50 52 81 43
Télécopie : 04 50 52 47 76
E.mail : ei2a.info@ei2a.fr

Commune de Confort

Révision du Plan Local d'Urbanisme Réunion de PADD 1

Réunion du 27 septembre 2011

Assistaient :	M. JERDELET	Maire
	M. DA SILVA	Adjoint
	Mme TOMADON	Adjointe
	Mme POCHET	Conseillère Municipale
	Mme POLTANI	Conseillère Municipale
	Mme FAGES	Secrétaire de Mairie
	M. GAVIN	Maire de Lancrans
	M. MARICHY	DDT 01
	Mlle GABORIT	EI2A
Excusés :	M. BRUN	SEMCODA
	Mme HERBERT	CCPB
	M. MATHIEU	Représentant de la Chambre d'Agriculture
	L'Agence Régionale de Santé	
	M. le Général commandant la région militaire à Lyon Armées	
	Le Parc Naturel Régional	
	RTE Réseau de Transport d'Electricité	

La réunion avait pour objectif :

- De présenter les premiers éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Compte Rendu

M. Le Maire introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence. Il passe ensuite la parole à Mlle Gaborit qui rappelle les objectifs et le rôle du PADD au sein du PLU.

Elle rappelle les différents enjeux ressortis du diagnostic puis explique la méthode de réalisation du PADD qui passe par trois grandes parties : PRESERVER – DEVELOPPER – RENFORCER.

Mlle Gaborit propose ensuite de décliner la première thématique et d'expliquer aux élus les traductions réglementaires possibles de chacune des orientations du PADD. Elle présente ainsi plusieurs orientations sur la préservation des espaces naturels, les paysages, l'activité agricole et le patrimoine bâti.

Plusieurs remarques sont émises par les participants :

- ↳ Selon M. le Maire, il n'existe pas de véritables outils permettant de lutter contre le problème de l'enfrichement sur la commune. M. Marichy indique que le réseau Natura 2000 peut apporter son aide dans ce domaine.

- ↪ Les élus constatent l'importance du maintien des corridors écologiques sur le territoire. Ils indiquent que les chasseurs observent aujourd'hui les effets de la réalisation de la ligne TGV sur Chatillon en Michaille. Les Sangliers ne parviennent plus sur la commune.
- ↪ Les élus s'interrogent sur les outils de préservation des boisements. Mlle Gaborit indique que la commune dispose de deux outils. L'Espace Boisé Classé qui constitue une réglementation très forte interdisant toute intervention sur les boisements. Et l'article L123-1-5-7° qui permet de soumettre toute intervention à l'autorisation du Conseil Municipal. Cet article peut également s'appliquer sur le petit patrimoine de la commune (puits, calvaires...).
- ↪ L'article L123-3-1 permet d'identifier les constructions agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Sans cet outil, les constructions en zone A ne peuvent être transformées en habitation lors de la cessation d'activité. Mlle Gaborit et M. Marichy précisent que cet outil ne s'applique que sur les bâtiments de qualité architecturale et que les extensions y seront limitées. M. le Maire indique que la question du raccordement aux réseaux est également importante.
- ↪ En fin de réunion, M. le Maire aborde le travail de délimitation de l'enveloppe urbaine de la commune réalisé par le bureau d'études chargé de l'élaboration du SCoT. Celui-ci doit faire l'objet d'une validation par le Conseil Municipal. Mlle Gaborit et M. Marichy insistent sur l'importance de ce travail. Les élus doivent accorder une importance particulière à la définition de la limite de l'enveloppe urbaine. Toute surface du PLU en dehors de l'enveloppe sera décomptée du quota de surfaces urbanisables offerts par le SCoT.

PLANNING :

Prochaine réunion le mardi 25 octobre 2011 : poursuite de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.